



HAL
open science

Une approche intersectionnelle des pratiques de l'espace public. L'exemple de personnes migrantes homosexuelles à Paris

Florent Chossière

► To cite this version:

Florent Chossière. Une approche intersectionnelle des pratiques de l'espace public. L'exemple de personnes migrantes homosexuelles à Paris. Antoine Fleury; Jean-Baptiste Frétigny; Dimitra Kanellopoulou. Les espaces publics à l'épreuve des mobilités, , pp.57-71, 2022, 978-2-7535-8376-4. hal-03634572

HAL Id: hal-03634572

<https://hal.science/hal-03634572v1>

Submitted on 29 Aug 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Une approche intersectionnelle des pratiques de l'espace public. L'exemple de personnes migrantes homosexuelles à Paris

Florent Chossière

À la fois espace d'oppression potentielle mais aussi de résistance pour les minorités sexuelles, l'espace public est révélateur des systèmes de normativité qui traversent les sociétés. C'est ce que nous rappelle avec force l'actualité des questions migratoires, qui met fréquemment sur le devant de la scène la question de la place des personnes migrantes dans l'espace public. On peut penser aux enjeux relatifs aux campements informels (Babels, 2017) ou à la façon dont la figure du « migrant », représentée comme un homme, jeune, de classe populaire, racisé et hétérosexuel, est érigée en violeur en puissance. Si ce mode d'altérisation des hommes immigrés sur la base de ce qui serait une sexualité incontrôlable n'est pas nouveau (Hancock, 2011), il a été fortement réactualisé dans le contexte de la « crise migratoire¹ », notamment après les agressions qui ont eu lieu à Cologne en 2015 (Blidon, 2018).

L'étude de la place dans l'espace public des minorités sexuelles, d'une part, et des personnes migrantes, d'autre part, montre comment les pratiques de l'espace public sont productrices et révélatrices de processus de minorisation. Mais qu'en est-il de la situation des individus qui font potentiellement face à ces deux phénomènes de marginalisation ? Cette question vient mettre en exergue le double impensé qui a longtemps prévalu au sein des études migratoires comme des études de genre et des sexualités, à savoir le postulat que toutes les migrant·es sont hétérosexuel·les et que toutes les LGBT+ sont citoyen·nes du pays dans lequel ils et elles se trouvent (Luibhéid, 2004). À partir d'une enquête menée à Paris auprès de personnes demandant l'asile en France au motif de persécutions liées à leur orientation sexuelle, cette contribution² rend compte de la complexité des rapports de pouvoir qui organisent l'espace public quand l'expérience de coprésence se fait en situation d'écart potentiel à plusieurs normes.

La « spatialisation du regard » sur les migrations (Simon, 2006) a amené à analyser l'expérience migratoire du point de vue du rapport aux lieux et aux espaces. Parmi ceux-ci, l'espace public occupe une place centrale depuis quelques années, notamment pour saisir les relations qui s'y jouent entre personnes migrantes et non-migrantes (Brown et Gilmartin, 2019). Cette appréhension de la migration contribue en outre à interroger la pertinence de la distinction entre « migration » et « mobilité » (Brown et Gilmartin, 2019), ou plus exactement à faire émerger une entrée d'analyse commune par la question de l'expérience du déplacement. Des actions de régulation, d'expulsion et d'éloignement mises en place par les acteurs institutionnels à l'impact du statut administratif sur les pratiques des individus (Belmessous et Roche, 2018 ;

¹ Plusieurs chercheur·es se sont attelé·es à montrer que si « crise » il y avait, son origine serait à chercher du côté des politiques migratoires (Migreurop, 2017).

² Texte rédigé en juin 2019.

Guenebaud, 2017 ; Le Courant, 2016), la circulation dans l'espace public pour les personnes migrantes est une expérience des frontières qui traversent la société : sociales, entre un « eux » et un « nous », et juridiques, par le jeu des catégorisations administratives. Dans la lignée des approches sur l'agentivité, entendue comme capacité d'action, et les processus d'autonomisation en tension des migrant·es (Schmoll, 2017 ; Ma Mung, 2009), l'examen des pratiques de l'espace public permet de mieux comprendre les trajectoires socio-spatiales des individus, c'est-à-dire la façon dont le parcours spatial s'accompagne d'un changement de position sociale (Schmoll, 2017).

Les approches féministes des migrations ont montré que le transnationalisme n'avait rien d'émancipateur en soi (Pratt et Yeoh, 2003). S'intéresser à la situation de personnes migrantes homosexuelles permet d'approfondir la réflexion en précisant comment le changement de position sociale occasionné par la migration, à l'oeuvre dans les pratiques de l'espace public, participe d'une multiplicité de rapports sociaux. Mais si l'analyse des pratiques de l'espace public vient ainsi enrichir la compréhension de la complexité des trajectoires socio-spatiales en contexte migratoire, celle-ci permet également de repenser l'espace public. Dans la mesure où la migration engage une mise en relation entre différents lieux et individus, l'analyse des trajectoires socio-spatiales par les expériences individuelles de l'espace public permet de mettre en exergue le fonctionnement de celui-ci comme « système de lieux et d'acteurs, inscrits dans un contexte géographique à plusieurs échelles » (Fleury, 2007, p. 7), au-delà donc de la seule échelle locale. Une approche attentive au rapport des personnes migrantes homosexuelles à l'espace public et à son inscription spatiale multiforme conduit ainsi à envisager tout à la fois l'espace quitté, l'espace nouvellement pratiqué informé par ses normes spécifiques, ainsi que les trajectoires individuelles.

Afin de comprendre au mieux ces dernières, il convient de revenir sur quelques particularités du groupe ici considéré. En raison du climat d'hostilité pouvant exister à l'égard des minorités sexuelles et de genre, ainsi que des persécutions qui peuvent en découler, certaines personnes sont amenées à fuir leur pays. Celles et ceux qui arrivent ainsi en Europe y introduisent parfois une demande d'asile au motif de telles persécutions liées à leur orientation sexuelle ou identité de genre. Mais dans le contexte actuel de durcissement des politiques migratoires (Migreurop, 2017), la situation de demandeur·se d'asile s'accompagne bien souvent d'une situation de précarité multiforme. Pour comprendre le rapport qu'ils et elles entretiennent, en tant que minorité sexuelle et de genre, avec l'espace public, il faut ainsi prendre en compte d'une part leurs expériences passées dans leur pays d'origine, d'autre part le positionnement social particulier qu'induit la procédure de demande d'asile en France et, plus généralement, leur migration.

L'« intersectionnalité située » (Yuval-Davis, 2015) permet de saisir cette complexité. Ce concept s'inscrit dans la lignée des travaux de la juriste Kimberlé Crenshaw (1989) qui a forgé et développé celui d'intersectionnalité pour appréhender les processus d'imbrication de multiples rapports de pouvoir. Pour Nira Yuval-Davis (2015, p. 96), il s'agit d'« analyser les façons dont de multiples axes de pouvoir constituent des positionnements sociaux (changeants et contestés), des identifications et des valeurs normatives particuliers³ », tout en étant « hautement attentif à la spécificité des emplacements géographique, social et temporel des acteurs sociaux individuels ou collectifs » (p. 95). Cette approche enrichit la compréhension contextuelle de l'espace public comme de la sexualité, celle-ci ne représentant pas une dimension autonome de l'expérience (Warner, 1995). En effet, la démarche intersectionnelle

³ Texte original en anglais, traduction de l'auteur.

ici adoptée ne consiste pas à fournir une analyse « cumulative » des différents rapports de pouvoir et à montrer comment chacun d'eux conditionne spécifiquement les pratiques de l'espace public, mais à interroger comment, dans ces pratiques, la position minoritaire associée à la sexualité s'articule avec les autres rapports de pouvoir.

Dans cette contribution, il s'agira d'abord de montrer comment la perspective offerte par les expériences de personnes migrantes permet de réinterroger les différents systèmes de normativités sexuelles qui régulent les pratiques de l'espace public et leur fonctionnement. Dans un deuxième temps, l'analyse soulignera que ces pratiques, en lien avec une sexualité minoritaire, ne peuvent être pensées sans articulation avec d'autres rapports sociaux, notamment de genre et de race, dans la mesure où la migration conduit à se confronter à de nouvelles normes et rapports de pouvoir dans l'espace d'arrivée. Poursuivant cette logique, la dernière partie interrogera l'influence des régimes de régulation des migrations sur la façon dont la sexualité minoritaire est vécue, par les situations administratives spécifiques dans lesquelles les politiques migratoires placent les individus.

L'enquête

Cette contribution s'appuie sur une enquête ethnographique menée depuis février 2017 en situation de participation observante⁴ au sein d'une association parisienne spécialisée dans l'accompagnement à la procédure de demande d'asile pour orientation sexuelle ou identité de genre. Cette participation a pris plusieurs formes, de l'assistance pour la procédure (permanences d'accueil, préparation aux entretiens avec les institutions de l'asile) à la participation à des activités culturelles et de convivialité, comme l'enseignement du FLE (français langue étrangère) ou la participation à des sorties dans Paris. Elle a donné lieu à la rédaction d'un carnet de terrain sur des situations ou discussions informelles. Les personnes rencontrées ont parfois été revues en dehors du cadre associatif. Cette enquête ethnographique est complétée par une série d'entretiens semi-directifs réalisés avec trente personnes engagées dans une procédure de demande d'asile en France, dont vingt-cinq hommes, quatre femmes et une femme trans⁵. Au moment des entretiens, dix-sept étaient en cours de procédure et treize avaient obtenu le statut de réfugié. Les personnes rencontrées dans ce cadre sont originaires d'Algérie, du Bangladesh, du Cameroun, de Côte d'Ivoire, de Guinée, d'Inde, du Mali, du Maroc, du Nigeria, de République démocratique du Congo, d'Ouganda, de Russie, du Sénégal, de Tunisie et d'Ukraine.

Sexualité minoritaire et in/visibilités dans l'espace public : d'une norme à l'autre ?

L'hétéronormativité de l'espace public : injonction à l'invisibilité et stratégies de négociation

Parce qu'il est le produit d'une hiérarchisation entre les sexualités (Browne, 2007), l'espace public, par les normes qui le régulent, est à la fois miroir et vecteur de la marginalisation des minorités sexuelles. La pratique de celui-ci par les personnes homosexuelles est en effet marquée du « sceau de l'invisibilité » (Blidon, 2011), à l'exception de quelques espaces (Cattan et Leroy, 2010) ou événements, comme les Marches des Fiertés

⁴ La méthode ethnographique peut supposer différents niveaux d'insertion dans le milieu étudié, de l'observation intégrale à la participation intégrale, en passant par les situations intermédiaires d'observation participante ou de participation observante (Olivier de Sardan, 2008). La « participation observante » est notamment utilisée dans les études migratoires via l'implication dans des associations d'assistance à des personnes migrantes (Makaremi, 2008).

⁵ Les enjeux liés à la transidentité dans l'espace public soulèvent des problématiques spécifiques aux personnes trans que cette contribution ne pourra pas aborder.

(Leroy, 2010), alors même que « les espaces publics sont des lieux où s’expriment, se mettent en scène et se forment les identités sociales » (Blidon, 2011, p. 4). La crainte de sanctions physiques ou verbales pour écart à la norme hétérosexuelle conduit à limiter ou à refuser tout comportement laissant sous-entendre son homosexualité dans l’espace public. La prégnance de cette norme ne signifie cependant pas une auto-invisibilisation totale, mais plutôt une négociation permanente de ses pratiques de l’espace public en fonction du lieu et du moment (Cattan et Leroy, 2010 ; Blidon, 2008). Si les demandeur·ses d’asile à Paris font face à la même situation, une des spécificités de ce groupe est à chercher dans cette pratique d’adaptation en fonction des lieux.

En raison des persécutions subies par le passé, beaucoup conservent en France une crainte parfois très marquée des personnes venant de leur pays d’origine, alors même que cette communauté constitue souvent un réseau pourvoyeur de ressources essentielles pour pallier les situations de précarité résidentielle et économique découlant de la faiblesse des politiques d’accueil mises en place. Les pratiques de l’espace public et de visibilité dans celui-ci en tant qu’homosexuel·le peuvent s’adapter à l’inégale concentration spatiale des groupes de personnes immigrées à Paris, comme le montre le cas d’Aman, originaire du Bangladesh :

« Je suis à l’aise avec ça, mais publiquement, ça ne veut pas dire n’importe où, il y a certains endroits. Comme par exemple, Châtelet, ça ne me dérange pas qu’un mec m’embrasse à Châtelet. Mais ça me dérange si un mec veut m’embrasser à Gare du Nord, ou dans un endroit avec beaucoup d’Arabes ou plein de Bangladais, parce qu’ils... même s’ils sont ici, leur esprit est fermé, ils n’acceptent jamais, et puis, ils vont parler. C’est la même chose que dans mon pays » (entretien avec Aman⁶, octobre 2018).

La crainte n’est pas seulement celle d’une visibilité conduisant à de potentielles agressions, mais aussi celle d’une identification personnelle qui pourrait mener à la diffusion de l’information de son homosexualité et de sa présence en France dans des réseaux sociaux transnationaux. En ce sens, le cas particulier des migrant·es homosexuel·les s’avère tout à fait éclairant pour illustrer l’intérêt d’une analyse de l’espace public qui prête attention à son contexte géographique, puisqu’il permet d’interroger l’échelle de ce dernier. Par endroits, être visible ici c’est aussi potentiellement être visible là-bas, dans le pays qui a été quitté. Dès lors, l’espace public fonctionne bien comme un réseau dont l’envergure spatiale dépasse la seule coprésence physique et instantanée.

Pour autant, il convient de souligner que cette visibilité dans l’espace public ne pose pas problème à toutes de la même façon.

« Et là maintenant, c’est plus une question de cacher mon homosexualité ! Maintenant je suis libre ! Il y a personne qui peut m’arrêter, il y a personne qui peut me... parce que je suis moi-même le chef, le maître de ma vie, ici. Si tu veux seulement parler de mon homosexualité, ah, c’est un pays de loi ! Moi j’ai mes droits aussi, en tant qu’homosexuel je suis mes droits. Donc si tu veux : “Hé un homosexuel !” Ici on n’est pas au bled, ici on est en France » (entretien avec Louis, avril 2018).

L’agentivité des individus ne dépend pas seulement de facteurs extérieurs mais aussi de caractéristiques et pratiques individuelles (Pessar et Mahler, 2003). Il convient donc de prendre en compte la variété des subjectivités pour comprendre les processus d’autonomisation au cours des trajectoires migratoires. L’autonomie relève à la fois d’une différenciation et distinction de soi par rapport aux autres – on voit bien ici que l’altérisation des compatriotes renvoyé·es à l’espace du « bled » par opposition à la France participe de la prise de distance avec ce groupe – et d’une affirmation par une capacité d’initiative (Ma Mung, 2009). En ce sens, « ce ne sont

⁶ Entretien réalisé en anglais. Traduction de l’auteur.

pas tant les aspects structurels des contextes de l'immigration (telles qu'ils pourraient être explicités dans un modèle *push/pull*) que la signification que les migrants donnent à leur migration – notamment en termes de prise de distance symbolique et géographique – qui est synonyme d'autonomisation » (Schmoll, 2017, p. 154) et que le rapport aux espaces publics met en jeu.

La visibilité dans l'espace public, une nouvelle norme ?

L'injonction à l'invisibilité dans l'espace public représente sans doute une des formes les plus révélatrices et les plus étudiées de la dimension spatiale de l'hétéronormativité. Elle n'épuise cependant pas la réflexion sur ce qui se joue en termes de normativités sexuelles dans cet espace. On peut en effet se demander dans quelle mesure la visibilité en tant que minorité sexuelle n'y prend pas parfois, elle aussi, les caractéristiques de ce qui fait une norme. Plusieurs travaux ont souligné l'importance de prendre en considération des stratégies de négociation et de résistance autres que celle du *coming out* et de la visibilité, notamment dans le cas d'individus en situation de dominations multiples en contexte migratoire (Amari, 2013 ; Decena, 2008). Cette réflexion sur la visibilité appelle à être sondée d'un point de vue réflexif et spatial : « Reste à interroger dans quelle mesure ces questionnements sont eux-mêmes porteurs d'une normativité libérale dans la manière dont ils conçoivent l'espace public, l'intime et la visibilité : en effet, ils présupposent que les désirs d'avoir accès à une visibilité publique, à des lieux commerciaux, ou encore à un espace individuel sont universels, alors même que des personnes peuvent développer des subjectivités différentes, ne pas avoir de telles aspirations et éventuellement même en être critiques » (Clerval et Le Renard, 2015, p. 215). Interroger la visibilité comme norme nécessite d'une part de rappeler que tout le monde n'aspire pas à celle-ci, d'autre part de renseigner les situations rencontrées par celles et ceux qui s'y confrontent afin d'en attester la réalité.

La norme existe tout d'abord par la sanction qui peut advenir en cas d'écart à celle-ci. Le refus de visibilité dans l'espace public peut lui aussi donner lieu à une violence symbolique. Aman raconte, par exemple, le malaise qu'il a ressenti lorsqu'un autre homme tenait à l'embrasser dans la rue, alors que lui ne le voulait pas.

« Il enchaîne la discussion sur quelque chose qui lui est arrivé récemment avec quelqu'un qu'il a rencontré sur Grindr⁷. Après avoir passé la nuit avec cet homme, ils sortent de chez ce dernier qui veut tenir la main d'Aman et l'embrasser en public. Aman ne veut pas, m'expliquant que cela le met très mal à l'aise. Il n'avait jamais fait ça et avait peur des gens qui les regardaient. Il lui explique qu'il a peur de ça, qu'il ne l'a jamais fait, car dans son pays d'origine ce n'est pas possible. Et que même ici d'autres gens de son pays peuvent le voir et lui causer des problèmes. L'autre le tire alors vers lui pour l'embrasser et lui dit "Oublie ton pays et fais ce que tu veux" » (extrait de carnet de terrain, 21 février 2018).

Lors d'un entretien, il revient sur cet épisode :

« Parce que, comme je t'ai dit, son comportement, pour moi, c'est ça, nous classifie comme différents. Parce que lui il n'a jamais eu à faire face à, il est européen, il n'a jamais connu ce genre de problèmes, il connaît la langue de son pays, il est citoyen de son pays, il a le droit de parler [...]. Sa famille l'accepte tel qu'il est. Donc il connaît pas le type de problèmes que moi j'ai eu, ou ma culture, ou mes histoires. [...] Donc je pense que, pour moi, sa réaction était disproportionnée : "Tu dois faire ça". Mais je peux pas faire ça » (entretien avec Aman, octobre 2018).

On voit ici comment la norme s'applique en discréditant l'individu qui n'est pas capable de s'y conformer, dans un déni de reconnaissance de la trajectoire personnelle, s'exerçant comme si

⁷ Application de rencontre gay.

le seul changement de pays devait automatiquement et directement conduire à un changement de comportement dans une perspective de « libération ». Mais si la norme s'exerce par les attentes et pratiques des autres, elle existe aussi par son intériorisation. La norme peut être d'autant plus forte que la migration est perçue comme synonyme d'une libération à atteindre et à mettre en pratique. Dans cette optique, la visibilité en tant qu'homosexuel·le dans l'espace public peut constituer une façon de mesurer et incarner cet objectif à atteindre.

« [Lors d'un cours de français]. Durant la discussion est également évoqué le fait pour deux personnes du même sexe de s'embrasser en public. Lorsque l'on évoque cela, Ali est surpris : "C'est possible ici ? Mais moi j'ai jamais vu ça." Moustafa réagit très vivement, en rigolant : "Bien sûr que c'est possible ! Pourquoi on est là ? C'est ça la liberté." Ali, interloqué, lui demande alors si lui il fait ça en public avec Abdel. Moustafa explique que non, pas encore, qu'il a trop l'habitude de l'Algérie pour l'instant, qu'il fait attention. Mais il pense qu'un jour, il le fera » (extrait de carnet de terrain, 25 avril 2018).

À propos de sa participation à la Marche des Fiertés, Syrine explique :

« Donc là, je vais me tester, donc j'attends ce moment-là, pour voir est-ce que moi je suis vraiment libérée ou pas encore. Donc je vais aller, je vais pas me forcer, mais je vais essayer de, de, voilà de, de me sentir bien et tout, de me sentir Syrine et tout, et je vais essayer. J'ai réfléchi à ça » (entretien avec Syrine, mai 2018).

La norme apparaît ici en ce qu'elle est intériorisée par les individus. Elle se manifeste par l'horizon que ceux-ci se fixent, en faisant des sujets homosexuels encore en devenir et pas tout à fait accomplis tant que celui-ci n'est pas atteint. Là encore, si le rapport à l'espace public est intrinsèquement lié à la migration, c'est autant en lien avec ce qui représenterait un différentiel structurel entre l'espace de départ et l'espace d'arrivée qu'avec le sens investi par les individus dans ce déplacement. Mais au-delà du sens subjectif que l'individu lui donne, la migration se manifeste à lui en le confrontant à de nouvelles normes. La sexualité minoritaire se retrouve alors articulée à d'autres rapports de pouvoir.

La sexualité au prisme du genre et de la race : recompositions des normes en migration

Dans une approche intersectionnelle située, il s'agit maintenant d'articuler la sexualité minoritaire au genre et à la race pour rendre compte des expériences particulières de l'espace public de personnes homosexuelles migrantes. L'analyse du lien entre sexualité et espace public peut difficilement faire l'économie d'une réflexion sur le genre. Les normes de genre, qui contribuent à organiser les usages sociaux du corps (Héritier, 1996), régulent également les pratiques de l'espace public. Elles déterminent ainsi de façon différenciée entre hommes et femmes un ensemble de comportements jugés acceptables ou non, tout en ordonnant les pratiques possibles entre elles et eux. En ce sens, la performance de l'homosexualité dans l'espace public découle d'un écart à ces normes genrées. Ces normes varient selon les pays et les sociétés (Browne et Brown, 2016), les individus peuvent se retrouver en décalage par rapport à celles-ci en contexte de migration. On le voit par exemple dans le récit de Masud, originaire du Bangladesh, qui explique les stratégies de visibilité ou non qu'il met en place selon les lieux à Paris. Ses pratiques de l'espace public, pensées pour éviter l'identification comme homosexuel, découlent directement des normes genrées qui réglementent les comportements dans son pays d'origine mais différent de celles présentes en France :

« Florent : Et comment tu te sens ici, en tant qu'homosexuel dans l'espace public ? Par exemple, en tant que couple avec Ayan ?

Masud : Je me sens à l'aise. [blanc] Mais quand même, j'ai toujours une arrière-pensée : est-ce qu'il y a pas un Bangladais qui nous voit ? [rire] [...] À part ça normal, avec des Français, ou

des Européens, je me sens à l'aise. Mais, avec des Asiatiques dans les parages, je me sens pas à l'aise. En tant que couple.

Florent : Comment vous vous comportez ensemble en public ? Est-ce que, par exemple, vous vous donnez la main, ou vous vous embrassez ?

Masud : Oui, se tenir la main, oui. S'embrasser, en secret [rire]. Ouais, quand on va à Saint-Michel, dans des endroits avec beaucoup de touristes, on s'en fiche. Mais quand on est à Saint-Denis, ou Gare du Nord, où beaucoup d'Asiatiques vivent, on agit normalement, on se tient la main, on s'embrasse pas.

Florent : Vous vous tenez la main ?

Masud : Oui, au Bangladesh deux hommes peuvent se tenir la main, comme deux amis, c'est pas un problème » (entretien avec Masud⁸, octobre 2018).

Alors que cela ne présume de rien au Bangladesh, deux hommes qui se tiennent la main en France seront très probablement identifiés comme un couple homosexuel. Si Masud n'a rencontré aucun problème suite à cette discordance de normes genrées de pratiques de l'espace public, d'autres en ont subi les conséquences en termes d'homophobie.

« Fouad revient sur le jour où il s'est fait insulter dans la rue à Paris. Un jour où lui et un ami marchaient dans une rue de Paris, pas loin de Châtelet, en se tenant le bras, ils se sont fait traiter de "PD" par un autre homme qui passait. Il me fait part de sa surprise à ce moment-là, m'expliquant qu'au Maroc, du moins de là où il vient, c'est tout à fait possible et courant de voir deux hommes amis se tenir ainsi » (extrait de carnet de terrain, 24 mars 2017).

On constate par conséquent une forme d'hétéronormativité et d'homophobie tout à fait particulière au contexte de migration, qui naît du décalage entre ce que l'individu pense présenter de lui-même et ce que les autres perçoivent de lui dans l'espace public. On voit ici l'intérêt d'une approche en termes d'intersectionnalité située, attentive aux enjeux de « translocalité », entendue comme « les façons dont des catégories particulières de divisions sociales ont des significations différentes [...] dans les différents espaces dans lesquels les relations sociales analysées se déroulent » (Yuval-Davis, 2015, p. 95). Ainsi, l'articulation entre genre et sexualité permet de rendre compte avec plus de finesse de l'expérience particulière de l'espace public des personnes migrant·es homosexuel·les.

De la même façon, il est possible d'interroger l'articulation des enjeux de race et de sexualité dans cette expérience. Le concept de « racialisation » est utilisé pour mettre en évidence un « processus socialement construit de catégorisation qui altérise et infériorise un groupe » (Belkacem *et al.*, 2019, à partir de Mazouz, 2017). Plusieurs travaux ont renseigné la façon dont les espaces organisés par et pour les minorités sexuelles et de genre (établissements commerciaux, quartiers gays) pouvaient reproduire de tels rapports de domination (Prieur, 2015 ; Blidon, 2011). Plus spécifiquement sur la question de l'espace public, Martin F. Manalansan IV (2005) a montré comment la restructuration des quais de Christopher Street à New York, espace majeur de sociabilité pour les personnes LGBT+ racisées dans les années 1970-1980, a conduit à leur marginalisation progressive du quartier gay de la ville. Cette normalisation de l'espace public passe par l'augmentation de la présence policière, l'interdiction de diffuser de la musique forte, la suspicion envers les rassemblements de groupe ou encore la répression des troubles aux heures tardives de la nuit, une fois les bars fermés, visant particulièrement les personnes racisées. Or, ayant déjà peu accès aux bars pour des raisons économiques, ces groupes font face à une restriction progressive de leurs espaces de sociabilité. Progressivement, en plus d'être trop cher pour eux, cet espace devient hostile à leur égard. Au-delà de la place accordée ou non dans l'espace public, l'articulation entre race et sexualité se donne également à voir dans les normes de visibilité.

⁸ Entretien réalisé en anglais. Traduction de l'auteur.

« Aman : C'est pour ça que je préfère être avec un mec blanc, plutôt qu'un Bangladais, un Asiatique, ou n'importe. Parce que je sais, parce que pour eux c'est pas facile de m'accepter, ou de me tenir la main en public, et que leur famille ne m'acceptera jamais. C'est pour ça.

Florent : Mais toi, tu veux ça ? Tenir la main d'un mec en public, ou l'embrasser ?

Aman : Ben oui, bien sûr, alors ! [...] J'ai quitté mon pays, ça a été une grosse décision ! Donc si j'ai quitté mon pays, que je suis allé dans un autre pays, et maintenant je suis là, et tu sais à quel point ça a été dur pour moi de venir ici, donc après ça, si je dois être au placard, autant retourner dans mon pays et y rester au placard » (entretien avec Aman, octobre 2018).

Il apparaît dans cette représentation, d'une part qu'une vie homosexuelle complètement accomplie ne pourrait l'être qu'avec un homme blanc, d'autre part que ce serait la meilleure façon de rentabiliser complètement, du moins de donner un sens de réussite totale à la migration. On voit ici comment la sexualité participe à réaffirmer le processus de racialisation qui est lié à des rapports de domination complexes où « la "race", la "couleur", la "nation", la "religion", la "laïcité", la "langue", la "région", la "culture", les "migrations", les rapports "Nord/Sud", "l'Occident/l'Orient"... se côtoient, se traduisent et se répondent, se touchent, se génèrent, se recouvrent, se déplacent, s'affrontent et se sédimentent et offrent des définitions toujours mouvantes des frontières entre "Nous" et "Eux" » (Dorlin, 2009, p. 15). Le rapport à l'espace public des minorités sexuelles, dans ce qu'il sous-tend de normatif, incarne une des frontières sociales mais aussi juridiques de l'espace public, que la précarité des situations administratives contribue à tracer.

De l'espace public à la condition de publicité : sexualité minoritaire et statut migratoire

Les recherches sur le genre et les sexualités ont tendu à négliger l'enjeu du contexte migratoire (Arab, Gouyon et Moujoud, 2018), pourtant loin d'être étranger à la façon dont la sexualité minoritaire est vécue, dans la mesure où il conditionne la vie quotidienne. La période de demande d'asile se caractérise par une grande incertitude : le récépissé de demandeur d'asile fourni le temps de la procédure n'autorise que provisoirement la présence sur le territoire français et la possibilité de voir cette présence régularisée sur le long terme dépend de l'issue de l'examen de la demande d'asile. Cette incertitude s'accompagne parfois d'une crainte des autorités ainsi que d'un sentiment d'illégitimité dans l'espace national. Les pratiques de l'espace public s'en trouvent modifiées. Louis, demandeur d'asile congolais, explique :

« Louis : En France, tu peux pas tout faire, parce que tu n'es pas chez toi [...] il faut éviter la fraude, il faut éviter la mafia, il faut éviter de traîner à des zones rouges. Il y a des points que tu peux pas traîner parce que la police peut te soupçonner de quelque chose [...].

Florent : C'est quoi les zones rouges dont tu parles ? C'est où par exemple ?

Louis : Non mais comme à Mercadet là, moi je peux pas traîner là. Parce que je vois des gens ils vendent les histoires illégales, comme des Marlboro, le cannabis, donc je peux pas traîner des endroits pareils. Je peux pas traîner parce que bon, comme je suis un demandeur d'asile, alors si la police vient et m'attrape là, si on dit que moi aussi je suis un vendeur de cannabis, quelle preuve que moi j'ai ? J'ai pas de preuves. Je serais impliqué dans une histoire que je connais ni la tête ni les pieds. Donc il faut éviter » (entretien avec Louis, avril 2018).

Or, ce sentiment d'illégitimité peut conditionner le rapport entretenu avec la visibilité dans l'espace public en tant que minorité sexuelle :

« Rajan : Pendant que j'étais demandeur d'asile, c'était la pire période. À ce moment je passais beaucoup de temps avec des Indiens, ils étaient très désagréables avec moi. Mais, avant j'étais faible, maintenant je suis plus fort.

Florent : Parce que tu as eu le statut de réfugié ?

Rajan : Oui. Maintenant tout le monde a peur de moi. Si un Indien ou un Pakistanais m'insulte de "gandu"⁹ ou m'agresse, ben maintenant j'appelle la police. Voilà la différence » (entretien avec Rajan¹⁰, mars 2018).

De la même façon, Jean revient sur ces termes sur sa décision de porter plainte à la suite d'une agression qu'il a subie alors qu'il était demandeur d'asile :

« Quand je parle de la police, souvent euh, quand je demandais l'asile, arrivé un moment où je me suis fait agresser dans le métro, où j'étais encore demandeur d'asile, je me suis fait agresser dans le métro, où quelqu'un m'a traité de tapette, m'a insulté comme ça. J'ai pris le courage et je suis allé vers la police, j'ai posé plainte contre cette personne-là. Et il y a plein de demandeurs d'asile qui n'ont pas ce, ce, ils n'ont pas cette force-là pour aller vers, ils se disent : "Non, comme je suis étranger, je demande l'asile"... » (entretien avec Jean, janvier 2019).

On voit ici que la crainte de représailles dans l'espace public en raison de son orientation sexuelle trouve aussi son origine dans le fait de ne pas se sentir légitime à être protégé·e en France en raison de la précarité de son statut administratif. En ce sens, par le sentiment de non inclusion sociale qu'elles participent à créer, les politiques migratoires influencent directement la façon dont la sexualité minoritaire est vécue par les individus. L'analyse du rapport à l'espace public des migrant·es homosexuel·les ne peut ainsi faire abstraction de leur statut administratif qui contribue aussi à informer leur position dans l'espace social. C'est cette situation qui m'amène à parler de « condition de publicité » pour désigner le degré d'exposition objectif et/ou subjectif dans l'espace public ; celui-ci s'avère distribué de façon différentielle entre les individus, selon leur positionnement social à l'articulation de plusieurs rapports de pouvoir.

Alors qu'une notion comme celle de « régime de publicité » (Staheli et Mitchell, 2007) permet d'appréhender les degrés variés de publicité de différents espaces, ainsi que les processus et conflits qui définissent leur façon d'être et de devenir « publics », notamment en désignant des groupes d'utilisateurs légitimes et des groupes exclus, il s'agit ici de déplacer la focale vers l'expérience individuelle de l'espace public. Si l'analyse de ce processus, par l'étude de la régulation des espaces publics, conduit à révéler les dynamiques qui tendent à invisibiliser et exclure les groupes marginalisés de celui-ci (Froment-Meurice, 2016 ; Margier, 2013), l'approche par l'expérience de ces individus met en avant des pratiques de l'espace public caractérisées par la potentialité toujours présente d'une hypervisibilité, l'écart à la norme conduisant à attirer l'attention sur soi. Ce changement de perspective accentue ainsi le rapport dialectique entre visibilité et invisibilité au cœur du processus de marginalisation. Loin d'être le lieu de l'indifférenciation, l'espace public agit au contraire comme puissant rappel, pour les minoritaires, de leur impossibilité à jouir d'une « transparence sociale » (Dorlin, 2009). Analyser la « condition de publicité » permet ainsi de rendre compte d'une potentielle mise en visibilité dans l'espace public, liée à un écart aux normes, que l'individu peut plus ou moins contrôler, ainsi que d'un niveau plus ou moins élevé d'exposition et de sentiment d'exposition aux autres, sous la forme d'un potentiel rappel à l'ordre normatif verbal ou physique. Au croisement des rapports de pouvoir multiples qui positionnent socialement l'individu, de sa trajectoire personnelle et du contexte spatial dans lequel il évolue, cette « condition de publicité » permet de faire la lumière sur la complexité des rapports de pouvoir qui encadrent les pratiques de l'espace public grâce à l'attention minutieuse que la notion porte à la singularité des expériences de cet espace.

⁹ Terme dépréciatif utilisé en Inde pour désigner les hommes ayant des rapports avec d'autres hommes et/ou ayant des comportements considérés comme « féminins ».

¹⁰ Entretien réalisé en anglais. Traduction de l'auteur.

Conclusion : des pratiques de l'espace public au croisement de rapports de pouvoir multiples

Dès lors que les pratiques de l'espace public conduisent à une expérience du collectif, elles engagent inévitablement un rappel à l'individu de sa place dans la société, réactivant les rapports de pouvoir qui la traversent. L'hétéronormativité qui domine l'espace public cristallise la condition minoritaire des personnes homosexuelles. Dans le cas de demandeur·ses d'asile, la migration vient complexifier les logiques de pouvoir à l'oeuvre, d'une part parce qu'elle conduit les individus à faire l'expérience des circulations et recompositions des normes qui régulent l'espace public, parfois à leurs dépens, d'autre part parce qu'elle positionne ceux-ci dans d'autres rapports de pouvoir qui les infériorisent sur d'autres plans, comme la race ou la situation administrative. Ce repositionnement multiforme au cours de la trajectoire socio-spatiale s'articule directement avec la sexualité minoritaire, les pratiques de l'espace public donnant à voir cette articulation. En ce sens, l'espace public n'est pas seulement un lieu de passage au sens spatial du terme : il est aussi un lieu où les individus peuvent éprouver leur passage d'une position sociale à une autre, notamment lorsqu'ils font face à des marginalisations multiples. De plus, l'approche de l'espace public par le point de vue des individus qui le pratiquent en contexte de migration en permet une compréhension qui ne se limite pas aux seules échelles spatiales et temporelles du local et de l'instantanéité. En effet la traversée de l'espace public articule des lieux distants et s'inscrit toujours dans une histoire individuelle de ses pratiques.

Bibliographie

Amari Salima, 2013, « (Ne pas) dire l'homosexualité chez des lesbiennes maghrébines et d'ascendance maghrébine en France », *Modern & Contemporary France*, vol. 21, no 2, p. 219-235.

Arab Chadia, Gouyon Marien et Moujoud Nasima, 2018, « Migrations et enjeux migratoires au prisme des sexualités et du genre », *Migrations Société*, vol. 173, no 3, p. 15-26.

Babels, 2017, *De Lesbos à Calais : comment l'Europe fabrique des camps*, Neuvy-en-Champagne, Le Passager clandestin.

Belkacem Lila, Direnberger Lucia, Hammou Karim et Zoubir Zacharias, 2019, « Prendre au sérieux les recherches sur les rapports sociaux de race », *Mouvements*, Essai et débat, [<http://mouvements.info/prendre-au-serieux-les-recherches-sur-les-rapports-sociaux-de-race/>].

Belmessous Fatiha et Roche Élise, 2018, « Accueillir, insérer, intégrer les migrants à la ville », *Espaces et sociétés*, vol. 172-173, no 1, p. 7-18.

Blidon Marianne, 2018, « Tracer des frontières pour garantir l'ordre sexuel du monde », in Luca Greco et Michelle Auzanneau (dir.), *Dessiner les frontières*, Lyon, ENS Éditions, p. 61-75.

Blidon Marianne, 2011, « En quête de reconnaissance. La justice spatiale à l'épreuve de l'hétéronormativité », *Justice spatiale – Spatial justice*, vol. 3, [<http://www.jssj.org/article/en-quete-de-reconnaissance-la-justice-spatiale-a-lepreuve-de-lheteronormativite/>].

Blidon Marianne, 2008, « La casuistique du baiser. L'espace public, un espace hétéronormatif », *ÉchoGéo*, no 5, [<https://journals.openedition.org/echogeo/5383>].

Brown Sasha et Gilmartin Mary, 2019, « Migration and Mobilities », *Social & Cultural Geography*, vol. 21, no 8, p. 1168-1173.

Browne Kath, 2007, « (Re)making the Other, Heterosexualising Everyday Space », *Environment and Planning A: Economy and Space*, vol. 39, no 4, p. 996-1014.

Browne Kath et Brown Gavin, 2016, « An Introduction to the Geographies of Sex and Sexualities », in Gavin Browne et Kath Browne (dir.), *The Routledge research companion to geographies of sex and sexualities*, Londres, Routledge, p. 1-10.

Cattan Nadine et Leroy Stéphane, 2010, « La ville négociée : les homosexuel(le)s dans l'espace public parisien », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 54, no 151, p. 9-24.

Clerval Anne et Le Renard Amélie, 2015, « Genre, espace et imbrication des rapports de domination - Introduction », in Anne Clerval, Antoine Fleury, Julien Rebotier et Serge Weber (dir.), *Espace et rapports de domination*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 213-216.

Crenshaw Kimberlé, 1989, « Demarginalizing the Intersection of Race and Sex: A Black Feminist Critique of Antidiscrimination Doctrine, Feminist Theory and Antiracist Politics », *University of Chicago Legal Forum*, no 1, p. 139-167.

Decena Carlos Ulises, 2008, « Tacit Subjects », *GLQ: A Journal of Lesbian and Gay Studies*, vol. 14, no 2, p. 339-359.

Dorlin Elsa, 2009, *Sexe, race, classe, pour une épistémologie de la domination*, Paris, Presses universitaires de France.

Fleury Antoine, 2007, *Les espaces publics dans les politiques métropolitaines. Réflexions au croisement de trois expériences : de Paris aux quartiers centraux de Berlin et Istanbul*, thèse de doctorat en géographie, université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Froment-Meurice Muriel, 2016, *Produire et réguler les espaces publics contemporains : les politiques de gestion de l'indésirabilité à Paris*, thèse de doctorat en géographie, université Paris-Est.

Guenebeaud Camille, 2017, *Dans la frontière. Migrants et luttes des places dans la ville de Calais*, thèse de doctorat en géographie, université de Lille 1.

Hancock Claire, 2011, « Le corps féminin, enjeu géopolitique dans la France postcoloniale », *L'Espace politique*, no 13, [<https://journals.openedition.org/espacepolitique/1882>].

Héritier Françoise, 1996, *Masculin/Féminin. La pensée de la différence*, Paris, Odile Jacob.

Le Courant Stefan, 2016, « La ville des sans-papiers. Frontières mouvantes et gouvernement des marges », *L'Homme*, vol. 219-220, no 3, p. 209-232.

Leroy Stéphane, 2010, « “Bats-toi ma soeur”. Appropriation de l'espace public urbain et contestation de la norme par les homosexuels. L'exemple de la Gay Pride de Paris », *Métropoles*, no 8, [<https://journals.openedition.org/metropoles/4367>].

Luibhéid Eithne, 2004, « Heteronormativity and Immigration Scholarship: A Call for Change », *GLQ: A Journal of Lesbian and Gay Studies*, vol. 10, no 2, p. 227-235.

Ma Mung Emmanuel, 2009, « Le point de vue de l'autonomie dans l'étude des migrations internationales : “penser de l'intérieur” les phénomènes de mobilité », in Françoise Dureau et Marie-Antoinette Hily (dir.), *Les mondes de la mobilité, exploration d'un paradigme*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 25-38.

- Makaremi Chowra, 2008, « Participer en observant. Étudier et assister les étrangers aux frontières », in Alban Bensa et Didier Fassin (dir.), *Les politiques de l'enquête – Épreuves ethnographiques*, Paris, La Découverte, p. 165-183.
- Manalansan IV Martin F., 2005, « Race, Violence and Neoliberal Spatial Politics in the Global City », *Social Text*, vol. 23, no 3-4 (84-85), p. 141-155.
- Margier Antonin, 2013, « L'espace public en partage. Expériences conflictuelles de l'espace et marginalisation », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 57, no 161, p. 175-192.
- Mazouz Sarah, 2017, *La République et ses autres. Politiques de l'altérité dans la France des années 2000*, Lyon, ENS Éditions.
- Migreurop, 2017, *Atlas des migrants en Europe. Approches critiques des politiques migratoires*, 3e édition, Paris, Armand Colin.
- Olivier de Sardan Jean-Pierre, 2008, *La rigueur du qualitatif. Les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*, Louvain-La-Neuve, Éditions Academia.
- Pessar Patricia R. et Mahler Sarah J., 2003, « Transnational Migration: Bringing Gender In », *International Migration Review*, vol. 37, no 3, p. 812-846.
- Pratt Geraldine et Yeoh Brenda, 2003, « Transnational (Counter) Topographies », *Gender, Place & Culture*, vol. 10, no 2, p. 159-166.
- Prieur Cha, 2015, « Du quartier gay aux lieux queers parisiens : reproduction des rapports de domination et stratégies spatiales de résistance », in Anne Clerval, Antoine Fleury, Julien Rebotier et Serge Weber (dir.), *Espace et rapports de domination*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 254-266.
- Schmoll Camille, 2017, *Spatialités de la migration féminine en Europe du Sud. Une approche par le genre*, habilitation à diriger des recherches en géographie, université de Poitiers.
- Simon Gildas, 2006, « Migrations, la spatialisation du regard », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 22, no 2, p. 9-21.
- Staeheli Lynn et Mitchell Don, 2007, *The People's Property? Power, Politics and the Public*, New York/Londres, Routledge.
- Warner Michael, 1995, « Something Queer About the Nation-State », in Christopher Newfield et Ronald Strickland (dir.), *After Political Correctness: the Humanities and Society in the 1990s*, Boulder, Westview Press, p. 361-371.
- Yuval-Davis Nira, 2015, « Situated Intersectionality and Social Inequality », *Raisons politiques*, vol. 58, no 2, p. 91-100.